



Délégation aux territoires

Direction de la Mobilité

Direction de la Mobilité
Pôle Foncier et Domanial

Évreux,
le **18 DEC. 2019**

MONSIEUR Michel BLESTEL
Mairie de Glisolles
16, rue du Duc de Clermont Tonnerre
27190 Glisolles

Objet : PLU de Glisolles

Monsieur le maire,

Affaire suivie par
Loïc HEUDE

☎ 02 32 31 51 32

✉ loic.heude@eure.fr

Réf : DM/PFD/LH/2019-413

Copie :
Jean-Hugues BONAMY
Laurence CLERET
Alfred RECOURS

UT Sud

Dans le cadre de la délibération en date du 12 septembre 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Glisolles, je vous fais part ci-dessous des remarques du Département (Direction de la mobilité).

Pour chaque nouveau projet d'urbanisation et d'aménagement, une desserte interne doit être prévue, intégrant les évolutions prévisibles des terrains limitrophes. Aussi, un examen des impacts du projet doit être réalisé sur le réseau routier, et non uniquement au droit de la voie d'accès. L'accès sur la route de moindre importance doit être privilégié lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies étant rappelé que les créations d'accès sur les routes de première et de deuxième catégorie hors agglomération sont à proscrire.

En application des articles R 111-5 et R 111-6 du Code de l'urbanisme, le Département sera amené à préciser les conditions d'accès lors de l'instruction des autorisations de construire.

Enfin, le Département recommande également l'intégration des mobilités douces dans les réflexions d'aménagement du territoire d'étude.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

Le Président du Conseil départemental,

Pascal LEHONGRE

Cordialement.



Hôtel du Département
14 boulevard Georges Chauvin
CS 72101 - 27021 Evreux cedex